

Compte-rendu de la bilatérale entre la DPMM et les élu(es) CGT du CTR Marine du 18 octobre 2021

Une réunion bilatérale s'est tenue, lundi 18 Octobre 2021, entre le DPMM (VAE GOUTRAY) et une délégation* CGT.

En avant-propos, le DPMM a présenté un point sur l'activité de la Marine et sur l'enjeu des ressources humaines (sur une période de dix ans : 47% des Personnels Civils de la Marine sont susceptibles de partir en retraite ; 68% pour les ouvriers de l'état).

Il s'est félicité de la continuité de service pendant cette crise et a estimé la reprise dynamique.

Il a également fait un point sur la rupture du contrat entre Naval Group et l'état Australien avec des conséquences sur les effectifs, la sous-traitance, le risque de prolifération nucléaire dans la zone pacifique.

Le DPMM a également indiqué que la Marine Nationale allait être confrontée à une période compliquée, sur la période 2022-2028, en raison de la Réduction Temporaire de Capacité (flotte vieillissante).

Marge frictionnelle :

61 postes restent à supprimer et ce malgré le refus de la Marine de s'y soumettre. Ces suppressions de postes vont-elles être étalées sur la période 2022-2025 ? Combien de postes devront être supprimés en 2022 ? A ce jour, aucun chiffre précis n'est connu et communiqué.

Pour la CGT, ceci est inacceptable. Les personnels ayant déjà une charge de travail importante.

Politique sociale (Gel du point d'indice, réforme des retraites, protection sociale complémentaire) :

La CGT a, à nouveau, dénoncé, les conséquences financières du gel du point d'indice depuis 11 ans et la problématique sur l'attractivité des métiers du ministère.

La DPMM n'a encore pas d'informations au sujet de la protection sociale complémentaire. Une indemnité de 15 euros bruts par mois devrait être versée à compter du 1er janvier 2022. On n'en connaît pas encore les modalités de mise en œuvre.

Une éventuelle réforme des retraites est comme une épée de Damoclès sur la tête des agents. Une augmentation de la durée de cotisation et de l'âge légal de départ entraîneront obligatoirement des départs plus tardifs.



Compte-rendu de la bilatérale entre la DPMM et les élu(es) CGT du CTR Marine du 18 octobre 2021

Crise sanitaire :

Le DPMM a indiqué se conforter aux textes réglementaires en vigueur. La CGT lui a rappelé qu'il n'y avait aucune obligation de déclarer sa vaccination à son employeur.

Télétravail :

154 personnels sur 2 750 PC sont en télétravail pour la Marine, ce qui est peu. La CGT a dénoncé la position dogmatique de certains directeurs d'établissement, tel que le SSF qui limite très fortement le nombre de jours accordé en télétravail.

La DPMM souhaiterait voir apparaître la notion de télétravail sur les fiches de poste pour les rendre plus attractives. Là aussi, certainement les mêmes n'y sont pas favorables.

Plan de requalification de C en B des Administratifs :

Il reste d'actualité pour la période 2022-2023 mais la DGAFP a augmenté la part d'avancement par examen professionnel. Annoncé très tardivement, les modalités sont encore inconnues. Dans la Marine, seulement **6 personnels de niveau C** ont été identifiés comme occupant des postes de B. A la vue de chiffre, il risque d'y avoir encore peu d'élu(es) !!!

Avancement fonctionnaires :

La **bonne surprise** de cette bilatérale a été d'apprendre l'augmentation des taux d'avancement pour les changements de grade. A titre d'exemple : de **9% à 16,5%** pour le passage en AAP1, de **5,5% à 16,5%** pour le passage en ATPMD1.

Avancement Ouvriers de l'Etat :

Les travaux d'avancement relatifs à la nomination des Chefs d'équipe sont en cours. A noter qu'aucun établissement ne souhaite transformer les chefs d'équipe « référents techniques » en « Manager »..... Concernant les taux d'avancement, ils devraient être connus pour la fin du mois d'Octobre. Mais ce taux ne sera applicable que pour l'année 2022, d'autres taux triennaux sortiront par la suite.



Compte-rendu de la bilatérale entre la DPMM et les élu(es) CG du CTR Marine du 18 octobre 2021

Prime de traversée ILO :

Lors de la réunion sur les mesures catégorielles, il a été annoncé la revalorisation de traversée ILO de 25%. Toutefois, la DPMM n'a pas été en mesure de détailler sa mise en œuvre.

C'est un combat que la CGT mène depuis 2017 pour que cette revendication aboutisse enfin.

Elections professionnelles :

Un point précis sera effectué et présenté lors du CTR Marine du 8 décembre.

En conclusion, même si cette réunion bilatérale s'est tenue dans un cadre social courtois et apaisé, il ne nous a pas été permis d'avoir de plus amples renseignements sur l'épineux sujet qu'est la marge frictionnelle et ses éventuelles conséquences en termes d'emplois.

La CGT a rappelé que toutes les mesures indemnitaires mises en œuvre depuis de nombreuses années avait comme objectif principal de ne pas s'attaquer au problème de fond qu'est le gel des salaires depuis 11 ans !!!

* La délégation CGT était composée de Mme Laura GODEC (EFM Best) ; Mr Philippe GRAZIANI (EFM Toulon) ; Mr Stéphane HELLEC (EFM Brest).

